

Image not found or type unknown



Constitution d'une avance sur travaux sur 3 ans

Par **Bizance2**, le 15/02/2015 à 02:15

Bonsoir

La constitution d'une avance sur travaux sur 3 ans est-elle obligatoire à ce jour ?

J'ai entendu dire que cela le serait prochainement. Est-ce exact ?

Cela se fait-il obligatoirement en créant un compte bancaire dédié ?

Merci d'avance pour vos réponses.